

Schweizerischer Turnverband
Fédération suisse de gymnastique
Federazione svizzera di ginnastica

 VEREINSMANAGEMENT



POINT INFO FSG

Nouvelle loi sur la protection des données

Platin Partner



Gold Partner



POUR VOUS AUJOURD'HUI

Bettina Aebi
Responsable éthique et droit

Manuela Geiser
Responsable management de sociétés et formation des juges



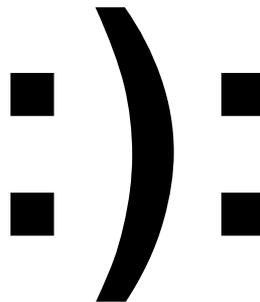
OBJECTIFS DU COURS



Les participant.e.s...

- ont une vue d'ensemble des nouvelles directives en matière de protection des données,
- savent, grâce à cet aperçu et à la fiche, quelles sont les mesures qui peuvent être appropriées pour eux en lien avec ce thème,
- connaissent les moyens d'aide à disposition et les utilisent correctement dans la société,
- ont accès à l'apprentissage en ligne et peuvent aborder la thématique de manière approfondie.

MESSAGE



APERÇU GLOBAL



- Contexte
- Définitions : données personnelles / traitement
- Bases du traitement de données
- Devoirs concrets et mesures
- Les 10 commandements
- Questions

CONTEXTE



- Nouvelle loi sur la protection des données dès le 1.9.2023
- Devoir accru d'information et de documentation
- Droits renforcés des personnes concernées
- Sanctions en cas de violation des directives
- Les sociétés sont elles aussi concernées par les changements

DONNÉES PERSONNELLES



« Toutes les données se référant à une personne physique identifiée ou identifiable »

- Nom et prénom
- Une adresse personnelle,
- Une adresse électronique comme : prénom.nomdefamille@entreprise.com ;
- Un numéro de carte d'identité
- Informations sur l'emplacement (fonction de localisation sur téléphone portable)
- Une adresse IP
- Un identifiant Cookie
- L'identifiant publicitaire de votre téléphone.

TRAITEMENT



Supprimer

Se procurer

Modifier

Utiliser

Communiquer

Sauvegarder

Archiver

Conserver

Détruire

PRINCIPES DU TRAITEMENT DES DONNÉES



- Légalité
- Fidélité et foi
- Identification
- Proportionnalité
- Affectation à un but précis
- Justesse
- Sécurité des données

MOTIFS JUSTIFICATIFS



- consentement des personnes concernées
- autorisation légale
- intérêt public prépondérant
- intérêt privé prépondérant

CONCRÈTEMENT



DROITS DES INTÉRESSÉ.E.S



- Devoir d'information, droit au renseignement sur ses données personnelles
- Droit à la correction / suppression des données personnelles et interruption du processus de traitement
- Edition et droit de transfert des données personnelles
- Dépend de l'existence d'un processus de demande d'information (personne désignée, etc.)

CONSENTEMENT



- Lorsque le traitement dépasse le « but fondamental » ou l'intérêt privé/public, un consentement est nécessaire
- Crée de la transparence pour les personnes concernées
- Relativement facile à résoudre
- **Modèle de formulaire lors de l'adhésion à la société**

REGISTRE DE TRAITEMENT



- Indique la manière dont les données personnelles concernant les activités sont traitées
- Obligatoire pour
 - les sociétés ayant plus de 250 collaborateurs.trices,
 - le traitement d'un grand volume de données particulièrement sensibles, respectivement pour les profils à haut risque
- Droit de correction de la part des personnes concernées

REGISTRE DE TRAITEMENT DU CONTENU



- Identité des responsables
- Objectifs du traitement
- Description des catégories de personnes concernées et des personnes traitées
- Catégorie des destinataires
- Durée de conservation
- Description des mesures servant à garantir la protection des données
- Si les données sont à l'étranger => indiquer dans quel Etat

DÉCLARATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES



- Nécessaire en cas de collecte de données personnelles planifiée mais non requise par la loi
- Devoir d'information pour les personnes concernées

DÉCLARATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES



- Coordonnées
- Raison de la collecte de données
- Données qui sont saisies
- Destinataires des données
- Endroit où les données sont remises (étranger, région)
- Bases juridiques

DÉCLARATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES



- Modèle de déclaration de protection des données (SO / FSG)
- Modèle de directives sur la protection des données

SOUS-TRAITANCE



- Le fournisseur ou la tierce personne qui traite les données personnelles sur mandat du ou de la responsable (société par exemple) devrait être tenu(e) contractuellement de traiter ces données conformément à la protection des données
- Il s'agit d'une assurance pour la société au cas où le fournisseur ou la tierce personne commet une erreur
- Modèle de contrat de sous-traitance

SÉCURITÉ DES DONNÉES



- Sécurité technique
- Sécurité en matière d'organisation
- En cas d'incident : devoir de signalement

PRIVACY BY DEFAULT



- La protection des données est respectée par défaut
- Choisir des paramètres par défaut aussi favorables que possible à la protection des données

SANCTIONS



- Les infractions intentionnelles (par exemple violation du devoir d'information, de renseignement, de coopération ou de diligence) par des particuliers (employé.e.s) sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à Fr. 250'000.-

EN BREF



Les 10 commandements concernant les données personnelles. Nous ...

- ... prévenons de l'usage qui sera fait des données,
- ... nous y tenons et utilisons les données dans un but précis,
- ... pratiquons l'économie de données : « need to know »,
- ... supprimons immédiatement ce dont nous n'avons plus besoin,
- ... autorisons une personne à dire « non »,
- ... faisons uniquement ce que nous trouverions acceptable pour nous,
- ... vérifions l'absence d'erreurs et de lacunes dans les données,
- ... ne partageons pas de données sensibles avec des tiers,
- ... prenons des mesures pour assurer la sécurité des données qui nous sont confiées,
- ... obtenons les données en toute légalité et de source vérifiée.

MOYENS D'AIDE



- Apprentissage en ligne de Swiss Olympic:
 - Accès ici: [cours \(swissolympic.ch\)](https://www.swissolympic.ch)
- Modèle de déclaration de consentement à l'affiliation
- Modèle de déclaration de protection des données (Swiss Olympic)
- Modèle de directives sur la protection des données (Swiss Olympic)
- Modèle de registre de traitement (Swiss Olympic)
- Fiche d'information

APERÇU



- La FSG est tenue d'adapter les processus (inscription aux compétitions, FSG-Admin, site internet, etc.)
- Bon nombre d'entre vous rencontreront à l'avenir sous une forme ou une autre

AUTRES DEMANDES



- Questions dans le chat
- Puis envoi des Q&R



INFO MANAGEMENT DE SOCIÉTÉS

MANAGEMENT DE SOCIÉTÉS - OFFRES



Ausbildung



Einsteigerkurs „Jump in“
Zertifikatslehrgang STV/edupool.ch
Themenmodule
Kurse deiner Wahl in deinem
Verband/Verein



Information



Zentrale Anlaufstelle für
Vereinsfragen
Online Bereich mit Checklisten und
Vorlagen für Vereine



Coaching



Individuelle Betreuung für deinen
Verein/Verband
Problemlösung direkt vor Ort

In Zusammenarbeit mit:
vereinscoaching.ch



POINT INFO FSG



A venir

23.08.2023 Responsable de la prévention

13.09.2023 Fit en hiver : programme
d'entraînement gratuit

Déjà eu lieu



CLUB MANAGEMENT

 **ACADEMY**
Club Management



Schweizerischer Turnverband
 Fédération suisse de gymnastique
 Federazione svizzera di ginnastica

VEREINSMANAGEMENT



CONTACT

FEDERATION SUISSE DE GYMNASTIQUE

Secrétariat
 Bahnhofstrasse 38
 5000 Aarau

062 837 82 00
 stv@stv-fsg.ch
 www.stv-fsg.ch



Platin Partner



Gold Partner

